



Strassen, le 15 avril 2020

COMMUNIQUE

Crise du COVID-19 - Mise au point de la Chambre d'Agriculture par rapport au paquet d'appui annoncé par le Gouvernement pour les secteurs agricole, viticole et horticole

En date du 9 avril 2020, le Ministère de l'Agriculture a posté, sur son site « Landwirtschaftsportal », une clarification relative aux mesures spécifiques d'appui au secteur agricole. Cette clarification avait été demandée par notre Chambre professionnelle. En cela, elle est donc la bienvenue.

Elle intervient après plusieurs semaines de crise lors desquelles la Chambre d'Agriculture a tenté de répondre à un très grand nombre de questionnements et de souhaits d'intervention émis par les agriculteurs, viticulteurs et horticulteurs sur leurs droits et les mesures de protection face à la crise effective ou en devenir. Raison pour laquelle, la Chambre d'Agriculture avait invité le Ministère de tutelle du secteur à mettre en place, avec l'appui éventuel de ressources étatiques sous-utilisées en raison du confinement, une « Hotline » et une « Task Force » destinée à centraliser les demandes et coordonner la recherche et la diffusion de réponses.

En ce qui concerne la clarification sur les mesures de soutiens telle que publiée le 9 avril, la Chambre regrette la nature quelque peu biaisée des messages ayant fait l'objet d'un large écho dans la presse et ayant provoqué certains grincements de dents dans le secteur agricole. En effet, le paquet présenté comme spécifique à la crise du COVID-19 cache une réalité un peu différente : l'enveloppe de quelques 25 millions versée au secteur correspond à un paquet d'appui normal au secteur et relatif à des aides agricoles pour l'année 2019 sur fonds luxembourgeois et européens. Ce versement (qui intervient de plus en plus tard d'année en année) réduira effectivement la pression sur la trésorerie des bénéficiaires mais ne touche que marginalement le secteur viticole déjà particulièrement affecté par la crise.

Qui plus est, nombre de mesures d'appui financier décidées en réponse directe à la crise sont conditionnées à la détention d'une « autorisation d'établissement » dont seules de très rares exploitations spécialisées disposent, outre la condition supplémentaire d'avoir dû complètement cesser son activité dans le cadre des mesures de confinement décidées par le Gouvernement. Contrairement à ce qui ressort par conséquent de l'effet d'annonce et des articles dans la presse, la quasi-totalité des exploitations agricoles, viticoles et horticoles n'est ainsi pas éligible à la plupart des appuis spécifiques annoncés dans le cadre de la crise du COVID-19. Les autres mesures n'auront qu'un effet essentiellement de forme sur la situation économique des exploitations touchées.

La Chambre d'Agriculture a pris l'initiative de rallier le secteur agricole, viticole et horticole à la plateforme JobSwitch gérée par la « House of Entrepreneurship ». Elle assure ainsi la mise en relation de l'offre et de la demande en main d'œuvre telles que collectées par la plateforme. Sur une initiative similaire de la Chambre, un accord de principe existe également avec l'ADEM pour palier à un éventuel manque de ressources humaines dans le secteur. La Chambre est intervenue par plusieurs courriers au Gouvernement afin de desserrer les mesures de confinement applicables à certains acteurs – notamment horticoles, en prenant exemple sur les pays limitrophes et dans certaines communes luxembourgeoises. Outre son site Internet, elle a mis en place une page Facebook (« Landwirtschaftskammer-Luxemburg ») qui doit servir de relai à ses démarches et autres informations d'appui au secteur.

La crise du COVID-19 impacte différemment les exploitations agricoles, viticole et horticole selon leur spécialisation. Il est vrai que sauf à quelques exceptions près, rares sont celles ayant dû suspendre complètement leurs activités. Le secteur est donc globalement, de prime abord et à l'heure actuelle, moins affecté que le reste de l'économie. L'autorisation de maintenir les activités ne relève pas d'une mesure de soutien au secteur mais clairement de considérations de sécurité alimentaire nationale associées au fait que le secteur se prête sans (trop) de problème à des activités garantissant le maintien des distanciations nécessaires entre individus.

Néanmoins, le secteur viticole a vu ses ventes chuter de façon drastiques (de 60% à plus de 80%). Les secteurs maraîcher et agricole subissent également une baisse de la demande avec une chute des prix qui affecte directement les marges bénéficiaires, notamment sur le secteur laitier et celui de la viande. Ce qui n'est bu ou mangé aujourd'hui ne sera pas pour autant compensé demain ! Les marchés agricoles subissent actuellement des effets de yoyo d'une semaine à l'autre, influencés par la demande domestique mais également par le marché européen et mondial. S'il est trop tôt pour évaluer l'impact final de la Crise du COVID-19 sur le secteur agricole, viticole et horticole, la Chambre d'Agriculture invite le Gouvernement à assurer une réponse proactive et adaptée, même si graduelle, aux difficultés du secteur dans le cadre de la crise en cours. En cela, les mesures annoncées ne sauraient d'emblée représenter la réponse unique et définitive de l'Etat à un secteur dont la dimension sécuritaire et stratégique réapparaît subitement au grand jour.